

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 31 mai 1985

N° 2836 /15.08.01

Monsieur 1<sup>er</sup> Encadreur Préfectoral  
de la Jeunesse et des Coopératives  
KIBUNGO

Objet: Dépenses effectuées pour  
les activités sportives  
du 28 et 30 mai 1985.

Monsieur,

Référence faite à votre lettre  
N° 119/15.14/07 du 13 juin 1985 relative à l'objet repris en marge, et  
dont copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de vous rappeler que les  
subdélégations doivent couvrir tout le programme sportif de l'année.

Aussi, je vous invite à être  
parcimonieux pour permettre à toutes les activités prévues d'avoir  
lieu et vous rappelle que le Préfet de Préfecture doit préalablement  
ordonner et approuver toute dépense dans ce domaine.

C.P.I.ét

- Monsieur le Préfet de  
Préfecture KIBUNGO

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILIYIMANA Augustin  
Major BM.-

*[Signature]*

*[Signature]*



Kibungo, le 13/6/1985

N° 119/15.14/07

Dispositif  
La réception ou mandat 123.010 fu  
avec - vous des activités dans à faire  
des produits communs finaux et  
pour et le milieu  
24.940 fu etc pour le dossier

Monsieur le Préfet de Préfecture

KIBUNGO.-

DSSC  
DIVA 24/6/85  
887  
ces pens ne visent  
la réalité. L'argent  
ne sera pas uniformément  
réception!  
25.6.85

Affecté par	D65L
Date entrée	21/6/85
N° Classement	4677/15,08

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe  
de la présente, le rapport des dépenses effectuées pour les activités  
sportives du 28 et 30 Mai 1985. (Athlétisme et Cyclisme).

Je vous en souhaite bonne réception.

64

- \* Il avait été spécifié à l'encadreur qui a rédigé les subdélégations que les dépenses devaient couvrir les activités 1985 et non uniquement au cycl et Athl.
- \* On pourrait débiter par écrit cette mauvaise gestion et signer par les activités restantes devant avoir lieu. Ce dernier ne doit pas être mis devant un fait accompli (exagération...)

19 25/6/85

Encadreur Préfectoral de la Jeunesse  
et des Coopératives KIBUNGO  
GATALI Jean Pierre.

C.P.I.:

Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

KIGALI.-





REPUBLIQUE RWANDAISE  
 PREFECTURE DE KIBUNGO  
 ENCADREMENT PREFECTORAL DE LA  
JEUNESSE ET DES COOPERATIVES/.

RAPPORT D'UTILISATION DES FONDS ACCORDES PAR LE MIJEU COOP POUR  
 LES ACTIVITES SPORTIVES DU 28.05.85 ET 30.05.1985  
 (ATHLETISME ET CYCLISME).

I. DEPENSES POUR LE CARBURANT : 40.082 Frw.-

590,95 litres d'essence à 67,9 Frw. le litre (Voir factures n° 253211,  
 F. n° 253087, F.n° 253180, F. n° 08/85, F.n° 09/85, F. n° 253327;  
 F. n° 253424; F.n° 253099; F. n° 253011; F. n° 25333; F.n° 253336;  
 F. n° 253401; F.n° 253354.-

II. DEPENSES POUR LA RECEPTION : 123.010 Frw.-

200 Kg de viande à 120 Frw/Kg	=	24.000 Frw.-	Facture du 27/5/85
1500 Sandwich	=	7.500 Frw.-	Facture du 29/5/85
4 bidons d'huile	=	2.800 Frw	Facture du 27/5/85
38 caisses de primus	=	36.100 Frw.-	Facture du 27/5/85
34 caisses de Panta	=	16.320 Frw.-	Facture du 27/5/85
16 caisses de primus	=	15.200 frw.-	Facture du 29/5/85
5 caisses de Panta	=	2.400 Frw.-	Facture du 29/5/85
8 caisses de Panta Tonic	=	3.840 Frw.-	Facture du 28/5/85
3 boites de Margarine	=	450 Frw.-	Facture du 28/5/85
6 ouvre-bouteilles	=	300 Frw.-	Facture du 28/5/85
1 caisse Primus pour joueurs Volégg	=	1.080 Frw.-	Facture du 26/5/85
2 essuie-vaisselles	=	300 Frw.-	Facture du 28/5/85
35 sauces-tomates	=	2.450 Frw.-	Fact du 28/5/85
1 essuie-mains	=	570 Frw.-	Facture du 28/5/85
4 chèvres	=	8.000 Frw.-	Facture-
des condiments	=	1.000 Frw.-	Facture -
Bois de chauffage	=	700 Frw.-	Facture-Reçu du 25/5/85

III. AUTRES DEPENSES : 3.526 Frw.-

1 Sac de chaux	=	800 Frw.-	
1 Morbine	=	200 Frw.-	Fact. du 27/5/85
2 Marker	=	200 Frw.-	Fact. du 24/5/85
- Remboursement de 6 caisses de primus et 2 caisses de Panta	=	526 Frw.-	
- Nourriture pour les cuisiniers	=	300 Frw.-	
- Main d'oeuvre	=	1.500 Frw.-	Reçu du 29/5/85

TOTAL DES DEPENSES : 40.082 Frw.- + 123.010 Frw.- + 3526 Frw.- = 166.618 Frw.-

Somme restante pour les subdivisions des activités sportives 1985  
 est égale à (300.000F - 166.618F) = 133.382 Frs.- (CENTRE TRENTE TROIS MILLE  
 TROIS CENT QUATRE-VINGT DEUX FRANCS.)

LE GROUPE ACHAT:

1. NSIRIGIYUMVA Mathias
2. NTAKIMAZE Antoine
3. NTAGOZERA Gérard
4. GATALI Jean-Pierre

*me*  
*Antoine*  
*Gérard*  
*Jean-Pierre*